



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20130404011925
 Etabli le : 04/04/2013
 Valable jusqu'au : 04/04/2023
 Certificateur agréé N° :
 CERTIF-P1-00143



Données administratives

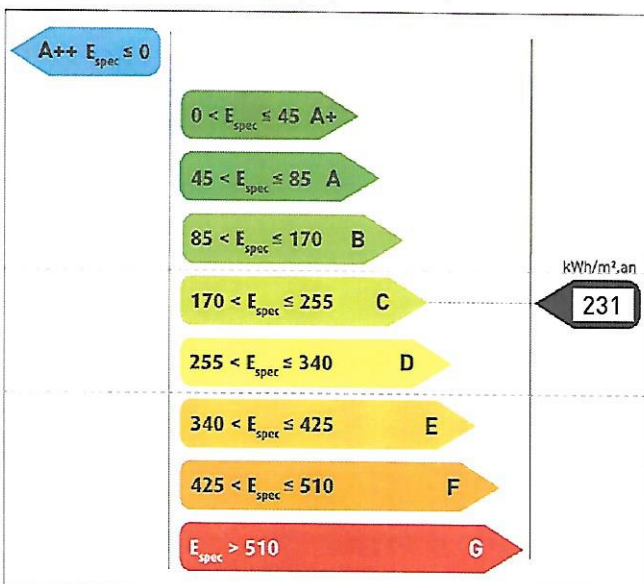
Rue : Rue Villana N° : 38 Boîte : 4
 CP : 5100 Localité : Jambes
 Type de bâtiment : Appartement
 Permis de bâtir/d'urbanisme/unique obtenu le : 12/08/1999
 Numéro de référence du permis :
 Construction : 2000 Version du protocole: 22/10/2012
 Prix du certificat (TVAC) : 250,00€ Version du logiciel : 1.0.25



Ce certificat est un document officiel qui vous informe sur la performance énergétique du bâtiment certifié. Il vous indique les mesures générales d'amélioration qui peuvent être apportées. Le certificat est établi par un certificateur agréé conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants publié au Moniteur belge le 22/12/2009, sur base des informations recueillies lors de la visite du bâtiment. Pour de plus amples informations, visitez le site <http://energie.wallonie.be> ou consultez les Guichets de l'Energie.

Consommation énergétique calculée du bâtiment

Consommation totale d'énergie primaire : 18287 kWh/an
 Consommation spécifique d'énergie primaire - E_{spec} (kWh/m².an) :

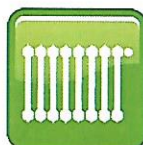


Cette consommation est établie sur base d'une occupation, d'un climat intérieur et de conditions climatiques standardisés, de telle sorte que le résultat peut différer de votre consommation réelle. Cette approche standardisée permet de comparer les bâtiments entre eux, de manière théorique. Elle prend en compte la consommation pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et éventuellement, le refroidissement. Le résultat est exprimé en énergie primaire.

Indicateurs spécifiques



Enveloppe du bâtiment



Système de chauffage



Système de production d'eau chaude sanitaire



Ventilation



Système de production d'énergie renouvelable

Certificateur agréé N° : CERTIF-P1-00143

Nom: XHONNEUX
 Prénom: Alain
 Rue: Chemin des Acacias N°: 9 Boîte:
 CP: 5530 Localité: Godinne
 Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises sur ce certificat sont conformes à la réalité.

Date: 5/4/2013

Signature:



**Certificat de Performance Energétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant**

N° : 20130404011925
Etabli le : 04/04/2013
Valable jusqu'au : 04/04/2023
Certificateur agréé N° :
CERTIF-P1-00143



Données administratives

Rue : **Rue Villana N° : 38** Boîte :
CP : **5100** Localité : **Jambes**

Rapport partiel

Numéro du rapport partiel : **20130404011500** Etabli le : **04/04/2013** Par le certificateur agréé N° : **CERTIF-P1-00143**

Nom : **XHONNEUX**

Prénom : **Alain**

Rue : **Chemin des Acacias N° : 9** Boite :

CP : **5530** Localité : **Godinne**

Pays : **Belgique**

Valable jusqu'au : **04/04/2023**

Ce rapport partiel est établi pour les bâtiments qui disposent d'une installation commune de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation ou de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques. Sont essentiellement concernés les immeubles à appartements. Cela peut également s'appliquer par analogie, à des logements groupés qui disposent d'une installation commune. Le rapport partiel reprend les données relatives à ces éléments communs. Il a une durée de validité de dix ans. Il est établi par un certificateur PEB de bâtiment résidentiel existant agréé. Le certificat propre à chaque appartement, ou à chaque logement en cas de logements groupés, est établi en utilisant, d'une part, les données issues du rapport partiel et, d'autre part, les données propres aux parties privatives.

Impact sur l'environnement - émissions de CO₂

Émissions de CO₂ du bâtiment : **3411 kg CO₂/an**

Émissions de CO₂ spécifiques : **43 kg CO₂/m².an**

Description du bâtiment et des installations

Volume protégé : **219 m³**

Surface de plancher chauffée : **79 m²**

Performance de l'enveloppe du bâtiment : **107 kWh/m².an**

Besoins net en énergie / surface de plancher chauffée

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage des locaux : **Chauffage central : Chaudière, À condensation, Gaz naturel**

Performance des installations pour le chauffage des locaux : **77 %**

Rendement global sur énergie primaire

Générateur(s) de chaleur pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **Chaudière, Avec stockage séparé, Gaz naturel**

Performance des installations pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire : **12 %**

Rendement global sur énergie primaire